

RAPPORT 2002 ANNUEL 2003



Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Société des établissements de plein air du Québec.

Photo de la page couverture: Gîte du Mont-Albert, parc national de la Gaspésie
Photographe: Jean-Pierre Huard — Sépaq

Photo de la page de garde: Gîte du Mont-Albert, parc national de la Gaspésie
Photographe: Jean-Pierre Huard — Sépaq

Graphisme et infographie: Deschamps Design
Impression: Imprimerie Transcontinental

Dépôts légaux – 2003

Bibliothèque nationale du Québec
ISBN-2-550-40942-6

Bibliothèque nationale du Canada
ISSN-0833-028X



Monsieur Pierre Corbeil
Ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest
Édifice de l'Atrium, bureau A-308
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société des établissements de plein air du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2003. Ce rapport, préparé conformément aux dispositions de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec, rend compte de l'ensemble des activités de la Société et contient des renseignements d'intérêt public.

Ce rapport présente une société qui a poursuivi, au cours de la dernière année, son développement à un rythme accéléré tout en conservant une solide santé financière et une gestion orientée vers la clientèle et les régions du Québec. Cette façon de faire a été couronnée de succès. Ainsi, lors du 18^e gala des Prix d'excellence décernés par l'Institut d'administration publique de Québec, la Sépaq s'est vue attribuer la plus haute distinction d'excellence de la fonction publique québécoise. Ce prix vient souligner la performance administrative et financière de la Société associée à son style de gestion axée sur la concertation régionale et la satisfaction de la clientèle.

Ce prix, la Société le doit à chacun de ses 3000 employés qui, au cours des dernières années, ont, par leur travail, participé au développement de cette richesse collective que sont les parcs nationaux, les réserves fauniques et les centres touristiques. Elle le doit également aux millions de visiteurs qui ont fréquenté un ou plusieurs de ses établissements au cours de l'année. Elle le doit enfin aux membres des comités de mise en valeur, des conseils d'administration locaux et des tables d'harmonisation ainsi qu'à ses partenaires dans toutes les régions du Québec qui, chacun dans leur domaine, ont collaboré à offrir un produit de qualité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le président du conseil d'administration
de la Société des établissements de plein air du Québec,

Michel Noël de Tilly

Message du ●●● président-directeur général

Le dernier exercice financier s'est avéré, à tous égards, excellent pour la Société. Une croissance marquée des revenus,

un bon contrôle des dépenses, des investissements à un niveau record, une attestation *Client Plus* pour tous ses employés, un nouveau portail Internet, une campagne publicitaire d'envergure pour le réseau Parcs Québec, voilà en quelques mots le bilan de l'année 2002-2003.

Avec des résultats nets de 2 204 000 \$, c'est pour une deuxième année consécutive que la Sépaq réussit à dégager des profits substantiels. Conformément à ses engagements, ceux-ci sont entièrement réinvestis dans chacun des établissements. Ces résultats sont la conséquence, certes d'une gestion efficace et rigoureuse, mais aussi d'un accroissement considérable des revenus de 18 %. Cette progression a été constatée dans la plupart des postes de revenus. Au nombre des raisons, signalons un été exceptionnel et une augmentation de la fréquentation et de l'offre. Les dépenses ont également subi une croissance. Cependant, les plus importantes augmentations se retrouvent à l'entretien des actifs et au marketing en raison de la première campagne télévisuelle des parcs nationaux. En effet, les dépenses en entretien ont augmenté de 37 %. C'est là une assurance que les immobilisations réalisées au cours des dernières années seront entretenues durant les années à venir. De plus, les investissements effectués au cours de l'exercice financier 2002-2003 s'élèvent à près de 41 millions de dollars et, malgré l'ampleur de la tâche, l'équipe mise en place pour mener à terme les centaines de projets partout sur le territoire québécois a agi avec efficacité et célérité.

Parmi les projets majeurs, je me dois de souligner la construction d'un nouveau musée d'histoire naturelle au parc national de Miguasha. Classé site du patrimoine mondial, Miguasha possède maintenant les outils nécessaires pour mener à bien sa mission et accueillir, avec toutes les commodités nécessaires, une clientèle de plus en plus nombreuse. Deux autres bâtiments d'envergure ont été érigés au cours de l'année, cette fois-ci dans les parcs nationaux d'Oka et de la Pointe-Taillon. Il s'agit de centres multiservices, situés tous deux en bordure de plage, destinés à offrir à la clientèle de ces parcs toutes les commodités indispensables à un séjour agréable.

Du point de vue de l'hébergement, des nouveaux chalets ont été construits dans les centres touristiques, à Sépaq Anticosti et dans les réserves fauniques. Ces chalets, conçus à partir d'un modèle développé à la Société au cours des dernières années pour répondre aux particularités de l'hébergement en forêt, visent à satisfaire une clientèle désireuse de pratiquer, dans ces territoires fauniques, la chasse et la pêche mais aussi la villégiature d'été et d'hiver. Il faut également mentionner la reconstruction des chalets du camp Giroux dans la réserve faunique des Laurentides qui avaient été détruits par un incendie à la fin de l'année 2001. Ces travaux ont été réalisés avec le souci de préserver minutieusement le caractère historique de ces bâtiments. L'hébergement en camping a également connu d'importants développements au cours de l'année. C'est pour 8,4 millions de dollars de travaux que la Société a amorcés dans ce secteur d'activités. Pour certains établissements, comme les parcs nationaux des Îles-de-Boucherville, de la Jacques-Cartier et de la Yamaska, il s'agissait de leurs premiers emplacements de camping aménagés. Dans ce dernier cas, le succès a été immédiat avec un taux d'occupation maximal tout au cours de l'été. Les travaux de construction de nouveaux campings se poursuivront durant l'année 2003-2004.

Enfin, des projets d'envergure ont été annoncés et amorcés au cours de l'année. À la Station écotouristique Duchesnay, les plans et devis du futur pavillon central



de 48 chambres ont été réalisés et l'édification du bâtiment a débuté en avril 2003. Son ouverture est prévue pour décembre prochain. Le plan de mise en valeur de cet établissement, élaboré par un comité composé des différents intervenants régionaux, aura donc été réalisé selon les budgets et les échéanciers qui y étaient prévus.

Des travaux ont également été entrepris au parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie où, en partenariat avec Loto-Québec, d'importants aménagements seront exécutés pour offrir à la clientèle touristique de la région de Charlevoix des équipements et des activités de qualité, été comme hiver.

Enfin, de multiples projets sont en cours de réalisation dans les réserves fauniques des Chic-Chocs, de Matane et de Dunière. Le centre d'interprétation de l'original dans la réserve faunique de Matane a d'ailleurs ouvert ses portes au cours de l'été 2002. Dans le parc national de la Gaspésie, les travaux d'agrandissement du Gîte du Mont-Albert sont terminés. La beauté de cet établissement est remarquable et très appréciée, notamment par la clientèle américaine qui fréquente de plus en plus la région gaspésienne durant l'hiver. L'agrandissement et le réaménagement du centre d'interprétation du parc national de la Gaspésie ont quant à eux été amorcés. Le résultat est tout aussi prometteur que pour le Gîte avec une vue imprenable sur le mont Albert.

Il importe de souligner que dans le cadre des projets réalisés pour la mise en valeur des Chic-Chocs, la Sépaq a mis en place une politique d'appel d'offres qui lui permet de circonscrire à une ou plusieurs régions données les appels d'offres afin de permettre aux entreprises locales de participer activement au développement de leur région. Cette politique a très bien été accueillie et même, à plusieurs occasions, citée en exemple. Notons que cette politique permet également un contrôle des coûts de construction qui, il faut le souligner, ont connu pour une deuxième année consécutive une augmentation substantielle partout au Québec en raison de la forte activité économique.

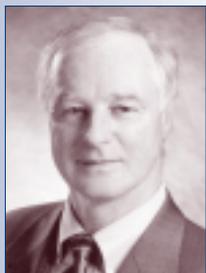
Si la Société a remporté le Prix d'excellence de l'administration publique, c'est bien entendu en raison de sa gestion rigoureuse et de la place qu'occupent les régions dans celle-ci, mais aussi à cause de l'importance accordée au service à la clientèle. En plus du nouveau portail www.sepaq.com, qui permet avec une grande convivialité la réservation en ligne, le Service des ventes et réservations a subi d'importantes améliorations. Ouvert maintenant de 8 h 30 à 21 h, 7 jours sur 7, le nombre de préposés a augmenté et les services aux clients se sont spécialisés. La période de réservation des campings a été devancée de quatre mois à l'avance de sorte que l'attente sur les lignes téléphoniques a été, pour ainsi dire, éliminée.

La Société entend à cet égard poursuivre ses efforts en vue d'améliorer de façon continue le service à sa clientèle. De même, les relations et les communications avec les différents partenaires régionaux seront également accentuées. Je désire souligner l'apport considérable des centaines de personnes de toutes les régions qui acceptent de siéger au sein des tables d'harmonisation et des conseils d'administration locaux mis sur pied par la Société. Leur contribution constitue un atout remarquable pour la Société et une des principales raisons de ses succès. Je les en remercie sincèrement. Je remercie également tous les employés de la Société dont l'implication et le souci constant du client sont devenus une de ses marques de commerce. J'adresse enfin mes remerciements aux membres du conseil d'administration dont la pertinence des décisions a largement contribué à l'amélioration des résultats de la Société.



Yvan Bilodeau

Conseil d'administration



Président
Monsieur Michel Noël de Tilly
Avocat, Québec

Comités:

- Vérification [prés.]
- Suivi des investissements régions Sud et Ouest [prés.]
- Suivi des investissements régions Nord et Est [prés.]

Monsieur Bertrand Berger



Syndicaliste à la retraite
Pointe-à-la-Garde

Comité:

- Suivi des investissements régions Nord et Est

Monsieur Gérard Coulombe



Maire de la municipalité
de Grand-Remous et
agent en assurances
de personnes
et de dommages
Grand-Remous

Comité:

- Suivi des investissements régions Sud et Ouest

Monsieur Luc Houde



Vice-président
Gestion des ressources
forestières-Québec
Tembec
Rouyn-Noranda

Comité:

- Vérification

Monsieur Yvan Bilodeau



Président-directeur général
Sépaq

Comités:

- Suivi des investissements régions Sud et Ouest
- Suivi des investissements régions Nord et Est

Monsieur André Roy



Vice-président
Communications et
Relations publiques
La Capitale
groupe financier
Québec

Comités:

- Vérification
- Suivi des investissements régions Sud et Ouest

COMITÉ DE DIRECTION

Yvan Bilodeau

Président-directeur général

Claude Beaudoin

Directeur du marketing

Ghislain Bernard

Directeur des ressources humaines

Carl Cloutier

Directeur des affaires corporatives

Réal Couture

Directeur de l'administration
et des finances

Raymond Desjardins

Vice-président exploitation
Parcs Québec

Sylvain Huppé

Secrétaire et directeur
des services juridiques

Daniel Lebœuf

Directeur des communications

Jean-Charles Morin

Vice-président exploitation
Secteurs faunique et touristique

Gaëtan Thibault

Directeur des immobilisations
et des ressources matérielles

Monsieur Louis Bourget



Directeur général
MRC Vallée-de-l'Or
Val-d'Or

Comité:

- Suivi des investissements régions Sud et Ouest

Madame Nicole Schmitt



Retraîtée de la santé
Sainte-Hedwige

Comité:

- Suivi des investissements régions Nord et Est

Monsieur Jean-Pierre Clermont



Directeur général
Cégep de Matane
Matane

Comité:

- Suivi des investissements régions Nord et Est

Monsieur Sylvain Huppé



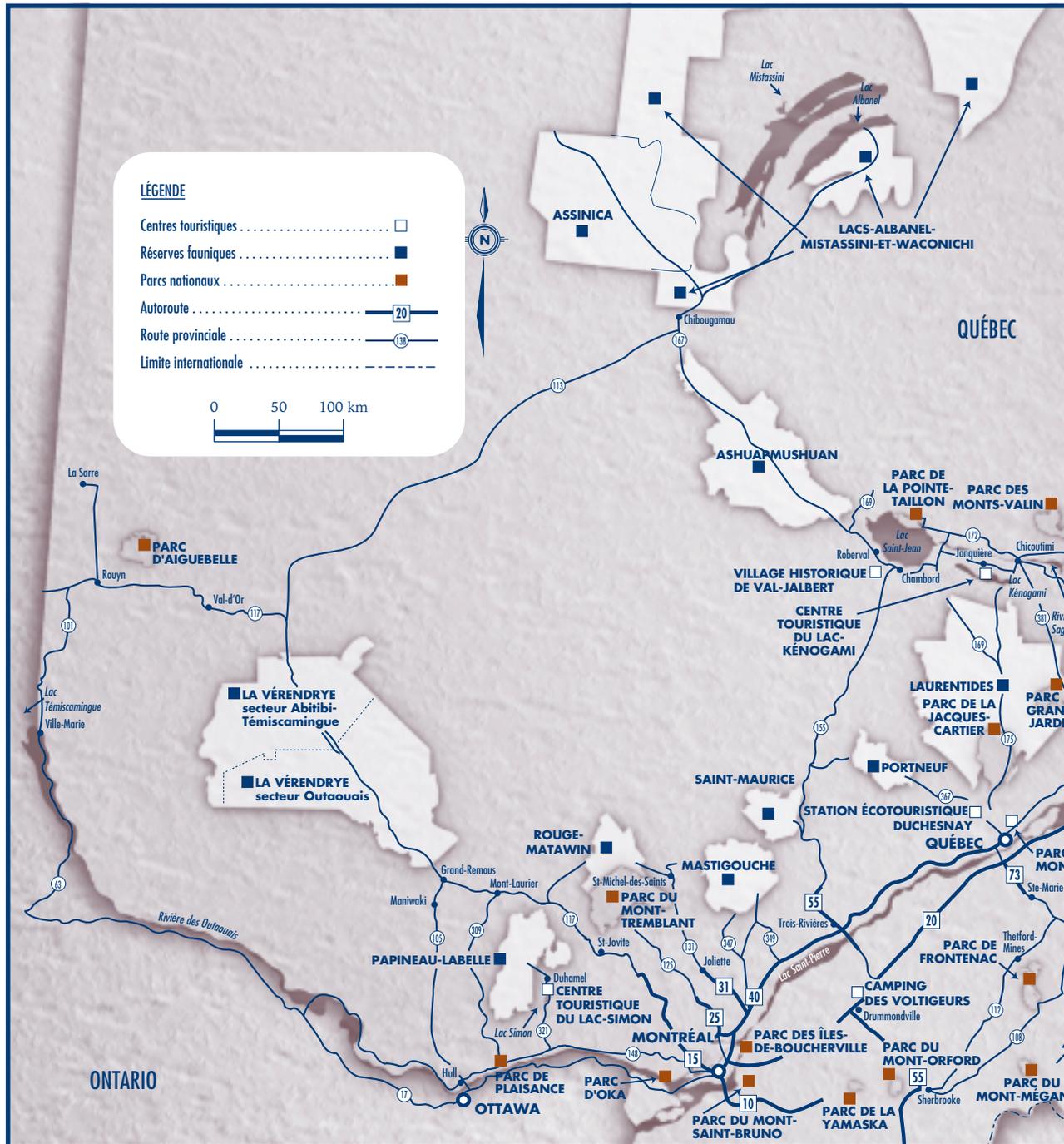
Secrétaire et directeur
des services juridiques
Sépaq

Secrétaire des comités

La Société
des établissements
de plein air
du Québec

Situation géographique

●●● des établissements de la Sépaq



La Société
des établissements
de plein air
du Québec



Profil

● ● ● de la Sépaq

La Sépaq est une société d'État en activité depuis le 20 mars 1985, date d'entrée en vigueur de sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-13.01) adoptée en décembre 1984. Elle relève du ministre délégué à la

Forêt, à la Faune et aux Parcs, sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Le ministre des Finances en est l'actionnaire unique. Son conseil d'administration composé de neuf membres est nommé par le gouvernement du Québec.

La Société a pour mandat d'administrer et développer des territoires publics et des équipements touristiques qui lui sont confiés en vertu de sa loi constitutive. Sa mission est d'assurer l'accessibilité, de mettre en valeur et de protéger ces équipements publics au bénéfice de la clientèle, des régions du Québec et des générations futures.

Cette mission s'assortit d'un engagement actif dans les régions où la Société exploite des établissements, ce qui l'amène à exercer un rôle de levier de développement économique pouvant conduire à la mise en place de partenariats dans l'offre d'activités et de services.

La Sépaq exploite 46 établissements regroupés dans les réseaux des 22 parcs nationaux (Parcs Québec), des 16 réserves fauniques et de Sépaq Anticosti ainsi que des 7 centres touristiques. De plus, elle opère le Village historique de Val-Jalbert en partenariat avec la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy.

La Société gère plus de 80 000 km² de territoires naturels. Ses établissements sont répartis dans 15 régions administratives du Québec et elle emploie quelque 3 000 personnes. Son chiffre d'affaires annuel pour l'année financière 2002-2003 est de 82 337 000 \$.

Revue

●●● des activités

DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ...DANS LES PARCS NATIONAUX

Les parcs nationaux ont poursuivi, au cours de l'année financière 2002-2003, la mise en œuvre du plan d'affaires 2000-2005. Ce plan d'affaires vise, à terme, à amener les parcs québécois à un niveau comparable aux grands réseaux de parcs nationaux en matière de conservation et d'éducation. Il a également comme objectifs d'optimiser la contribution des activités commerciales, d'accroître l'autofinancement du réseau Parcs Québec et de le positionner comme un réseau de parcs nationaux afin d'augmenter la fréquentation et la notoriété au Québec et à l'étranger. Il vise, enfin, à offrir à la clientèle québécoise et étrangère des infrastructures de qualité compatible avec l'image des parcs nationaux par des interventions appropriées pour le maintien des actifs et par un programme d'investissements et à assurer une gestion rigoureuse de ces territoires dans la perspective du développement des régions du Québec.

Des investissements totalisant 19 millions de dollars ont été réalisés en 2002-2003 dans les parcs nationaux pour offrir à la clientèle de ces établissements des infrastructures de qualité. L'agrandissement du Gîte du Mont-Albert et celui du centre d'interprétation du parc national de la Gaspésie ont été réalisés dans le cadre



Parc national de Miguasha

de la mise en valeur des Chic-Chocs. Au parc national de Miguasha, la Sépaq a procédé à la construction d'un nouveau musée d'histoire naturelle, incluant un laboratoire de recherche, un centre de documentation, une nouvelle exposition permanente et toute une gamme de services pour les visiteurs. Au parc national du Mont-Mégantic, la Société a inauguré le nouveau spectacle *Rythmes cosmiques* ainsi que la salle multimédia. Réalisées en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, les améliorations

apportées totalisent 600 000\$ et permettent aux visiteurs et aux astrophysiciens en herbe de découvrir l'histoire de l'univers et les rythmes qui l'animent.

Ces préoccupations de conservation, de recherche et d'éducation se retrouvent dans de nombreux projets de développement dans les parcs nationaux. Par exemple, soulignons le développement de nouvelles expositions thématiques dans plusieurs parcs avec le souci de faire découvrir les spécificités de chacun de ceux-ci, la restauration de l'accueil de la Maison Gens-de-terre au parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé ainsi que la réfection des chapelles et des bas-reliefs au parc national d'Oka. Par ailleurs, plusieurs études et synthèses de connaissances sur la faune, la flore et la géologie ont été menées dans la plupart des parcs.

On ne saurait passer sous silence la présence du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie au 5^e gala des prix Phénix de l'environnement. Ces prix récompensent les efforts significatifs réalisés en faveur de l'environnement.

Dans la catégorie *Préservation, conservation et utilisation durable de la biodiversité des milieux*, le parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie a été finaliste pour la construction d'un centre d'interprétation et d'accueil fonctionnant uniquement à l'énergie solaire. En fait, il s'agit du plus important bâtiment au Québec utilisant ce type d'énergie. Par ailleurs, lors du gala national des Grands prix du tourisme québécois à Gatineau, le parc national d'Aiguebelle s'est mérité le prix de la mention spéciale d'accessibilité décerné par Kéroul en récompense des efforts pour rendre les installations du parc accessibles à la clientèle des personnes à capacité physique restreinte. Au cours des dernières années, le parc national d'Aiguebelle a fait de l'accessibilité pour ces personnes une priorité. D'ailleurs,

la mention Kéroul à cet établissement souligne l'aménagement récent d'un sentier de découverte dont la conception et l'implantation ont été élaborées en tenant compte de cette accessibilité. La Castorière, ce nouveau sentier à accès universel, favorise en effet les personnes ayant une déficience visuelle par l'exploration tactile dans les stations d'interprétation interactives. La majorité des infrastructures du parc sont d'ailleurs accessibles aux personnes à capacité physique restreinte.

Lors de la prise en charge du réseau des parcs nationaux par la Sépaq en 1999, l'un des objectifs était d'augmenter leur niveau d'autofinancement qui ne se situait alors qu'à 3 %. L'objectif de 50 % fixé au plan d'affaires pour ce secteur d'activités a été atteint un an plus tôt que prévu. Pour ce faire, des efforts remarquables ont été fournis par les équipes de première ligne pour améliorer les contributions financières des différents postes de revenus : alimentaires, produits dérivés, etc. À cet égard, les boutiques nature dans les parcs ont dépassé le million de dollars de revenus au cours de l'année. Par ailleurs, l'ouverture de deux nouveaux

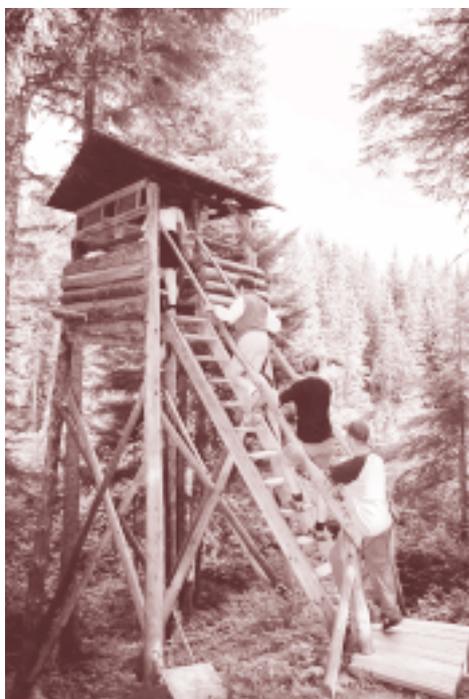


Photo : Jean-Pierre Huard — Sépaq

Réserve faunique de Matane

centres multiservices dans les parcs nationaux d'Oka et de la Pointe-Taillon, de nouveaux emplacements de camping dans les parcs nationaux de Frontenac, de la Jacques-Cartier, d'Anticosti, du Mont-Tremblant, du Saguenay, de la Yamaska et de la Gaspésie, de pistes cyclables et de nouveaux sentiers dans plusieurs parcs ont contribué à augmenter la fréquentation des parcs nationaux à 3 millions de jours-visites par année.



...DANS LE SECTEUR FAUNIQUE

Des investissements de 15 millions de dollars dans des projets de consolidation et de développement ont eu lieu dans l'ensemble des réserves fauniques. Ces investissements ont eu comme effet principal de restaurer les actifs publics dans ces territoires.

De plus, dans le cadre de la mise en valeur des Chic-Chocs, le projet d'implanter une auberge de montagne dans le secteur des monts Matawees a été amorcé et doit se poursuivre au cours de l'année 2003-2004. Enfin, toujours dans le cadre de ce projet de mise en valeur, un nouveau produit d'observation de l'original a été développé dans la réserve faunique de Matane.

Par ailleurs, le Fonds Jeunesse Québec a permis le développement de plusieurs projets de formation sur les territoires fauniques au cours de la dernière année. Sépaq Anticosti et les réserves fauniques des Laurentides, de Rimouski, de Papineau-Labelle, de Port-Cartier—Sept-Îles, Rouge-Matawin, Assinica et Ashuapmushuan ont servi de lieu de formation à une cinquantaine de jeunes de moins de 30 ans qui ont fait l'apprentissage, selon la formule éprouvée du compagnonnage, des diverses tâches relatives à l'exploitation d'un territoire faunique. Grâce à ce programme, ces jeunes bénéficieront d'un bon tremplin pour accéder au marché du travail sans compter que la Société en gardera certains à son service, s'assurant ainsi d'une excellente relève. D'autres sommes viennent d'être accordées à la Sépaq par ce Fonds pour la réalisation notamment de projets d'aménagement faunique et de gestion intégrée des ressources.

À ce sujet, d'autres investissements sont à venir au cours de la prochaine année en matière d'aménagement faunique, domaine dans lequel les réserves fauniques vont travailler de plus en plus pour, d'une part, protéger la ressource et, d'autre part, assurer aux chasseurs et aux pêcheurs des expériences de qualité dans ces territoires publics. Mentionnons à cet égard que la réserve faunique de Papineau-Labelle a été elle aussi finaliste au 5^e gala des prix Phénix de l'environnement pour la réalisation de travaux d'aménagement faunique.

Par ailleurs, l'entente spécifique concernant la réserve faunique La Vérendrye a été renouvelée en cours d'année. Cette entente vise à associer, pour une période de cinq ans, la Sépaq aux régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Outaouais concernant le développement et la gestion de cette réserve faunique dans une perspective de rentabilité financière. Pour ce faire, l'entente prévoit, pour chacune des régions mentionnées, le maintien d'un conseil d'administration local composé de divers intervenants socio-économiques et autochtones œuvrant dans ces milieux.



Réserve faunique des Laurentides

Photo: Steve Deschênes — Sépaq

Essentiellement, un conseil d'administration local examine et commente les plans d'opérations et de gestion ainsi que les budgets de fonctionnement de l'établissement, collabore à la révision et à l'implantation du plan de mise en valeur de la réserve faunique, participe à la sélection des partenaires d'affaires et au développement de nouveaux produits et marchés lorsqu'il y a des opportunités intéressantes. La conclusion de l'entente spécifique pour la réserve faunique La Vérendrye complète ainsi le renouvellement d'une série de 10 ententes qui touchent 12 des 16 réserves fauniques du réseau.

Au sujet des diverses ententes, la Société a amorcé des discussions avec la Nation Crie de Mistissini sur la possibilité de former un partenariat pour l'exploitation de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconochi. Ces discussions s'effectuent dans le cadre de l'entente portant sur la « Paix des Braves ». Des discussions similaires devraient être entamées au cours de la prochaine année avec la Nation Crie d'Oujé-Bougoumou concernant la réserve faunique Assinica. Entre-temps, le contrat d'autorisation pour l'exploitation de ces deux réserves fauniques situées en territoire conventionné est en processus de renouvellement pour une autre année.

Soulignons enfin que l'année 2002 constitue une année record de vente pour l'ensemble des territoires fauniques et plus particulièrement pour Sépaq Anticosti où près de 3200 chasseurs, dont 55 % en provenance des États-Unis, se sont laissés tenter par cette expérience unique.

...ET DANS LES CENTRES TOURISTIQUES

Composé des principaux intervenants de l'industrie touristique de la région de Québec, le comité de mise en valeur du Parc de la Chute-Montmorency a déposé, au cours de l'année, un plan quinquennal de développement de l'établissement. Celui-ci prévoit la restauration de tout le site classé historique, la construction d'un hôtel, la mise en valeur de tout le secteur du bas de la chute ainsi que la mise en lumière de la chute. À cet effet, des démarches ont été entreprises pour vérifier l'intérêt de l'entreprise privée dans la construction et l'exploitation d'un hôtel au Parc de la Chute-Montmorency. Des discussions sont également en cours avec l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec. Les grands feux Loto-Québec ont encore une fois été couronnés de succès cette année avec plus de 125 000 visiteurs lors des six représentations. Pour sa part, le Théâtre de la Dame Blanche a connu une bonne saison alors que plus de 13 000 spectateurs ont pu voir du théâtre d'été de grande qualité avec *Les leçons de Maria Callas* qui mettait en vedette Louise Marleau. Soulignons également que le Manoir Montmorency et son chef Marie-Chantal Lepage ont remporté lors du Gala de la restauration de la région de Québec le grand prix du public dans la catégorie Brunch Prestige. Mentionnons enfin qu'un règlement est intervenu avec la Ville de Québec concernant un dossier de contestation de taxes qui durait depuis 1994.

Dans le même ordre d'idées, un comité de main-d'œuvre avait été mis en place au Village historique de Val-Jalbert pour la réalisation d'un plan de mise



en valeur. Celui-ci a été déposé aux associés, la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy et la Sépaq. Totalisant des investissements de 18 millions de dollars, ce plan prévoit la reconfiguration de tout le site afin d'agrémenter le séjour de la clientèle, la réfection des bâtiments classés historiques, l'amélioration de l'hébergement et de la restauration ainsi que l'ajout d'équipements tels que des belvédères et des passerelles.

Lors du transfert de l'administration de la Station écotouristique Duchesnay du ministère des Ressources naturelles à la Sépaq en 1999, un comité de mise en valeur regroupant les intervenants socio-économiques et de l'industrie touristique des régions de Québec et de Portneuf avait été mis sur pied afin d'identifier les pistes de développement qui permettraient à cette station forestière d'effacer d'ici 2004 un déficit de 830 000 dollars par année et de devenir un moteur économique pour le secteur de Portneuf. La première phase de développement de 6 millions de dollars a permis la restauration en profondeur de tous les bâtiments et chalets existants pour pouvoir offrir à la clientèle un hébergement et une restauration de qualité. Plusieurs activités et services se sont développés également sur le site. En raison de l'atteinte des objectifs de la première phase plus tôt que prévu et de l'importance de réaliser la seconde phase pour rentabiliser



Photo : Steve Deschênes — Sépaq

ce territoire public de 89 kilomètres carrés, la deuxième phase du plan de mise en valeur a été lancée au cours de l'année. Celle-ci prévoit la construction d'un nouveau pavillon central de 48 chambres ayant chacune une vue sur le lac Saint-Joseph et intégrant toutes les facilités de restauration, bar, banquet et piscine. Son ouverture est prévue pour décembre 2003. La seconde phase, qui comprend divers autres travaux, est évaluée à 8,3 millions de dollars. En tout, c'est 14,3 millions de dollars

qui auront été investis à la Station écotouristique Duchesnay pour en faire un véritable centre de villégiature. Par ailleurs, la deuxième année de l'Hôtel de Glace sur le site de la Station nous a dévoilé un hôtel encore plus impressionnant que l'année précédente. L'Hôtel a de nouveau connu un succès retentissant avec une couverture de presse profitable à l'industrie touristique de toute la région de Québec et du grand Portneuf.

D'autre part, les investissements importants qui avaient été entrepris à l'Auberge Fort-Prével l'année précédente se sont terminés cette année. Avec un tout nouveau chalet des golfeurs et un parcours de 18 trous pour le moins spectaculaire, Fort-Prével offre maintenant un golf de grande qualité. Enfin, de l'hébergement en chalet a été ajouté au Centre touristique du Lac-Simon, toujours aussi populaire, et les équipements du Centre touristique du Lac-Kénogami et du Camping des Voltigeurs ont été améliorés.

MISE EN MARCHÉ

La Sépaq est l'une des plus importantes entreprises touristiques au Québec, autant par la diversité de son offre de produits que par la dispersion géographique. Plus de 5 millions de jours-visites ont eu lieu au cours de l'année 2002-2003 dans les établissements exploités par la Société, dont la très grande majorité constitue des visites en région et représente des retombées économiques substantielles.

Les dépenses de vente et de marketing de la Société au cours de l'année 2002-2003 se sont élevées à 4,5 millions de dollars. En plus de la promotion régulière des produits et des activités sur les marchés intérieurs et certains marchés extérieurs aux États-Unis et en Europe, une campagne publicitaire importante a été produite pour les parcs nationaux. Il s'agissait de la première campagne d'envergure des parcs au Québec.

La campagne « Place au spectacle » comprenait 6 messages télévisuels de 30 secondes avec la chanson *Laisse-moi pas revenir en ville* du groupe Beau Dommage, la distribution de 800 000 exemplaires de la brochure



Parcs Québec dans les quotidiens du Québec et une association avec Les Pros de la photo. Une enquête a démontré que 70 % de la population avait remarqué la campagne publicitaire avec un taux d'appréciation de 90 %. La notoriété du réseau Parcs Québec s'est ainsi accrue de 36 % à 56 %. Cela a eu pour conséquence que les parcs nationaux ont connu une hausse de l'achalandage de 20 % à l'été 2002. En effet, entre le 1^{er} juin et le 30 septembre, le nombre de jours-visites est passé de 2 002 300 en 2001 à 2 398 410 en 2002.

Cette augmentation de la fréquentation dans les établissements de la Société a été bien absorbée grâce aux améliorations apportées au système de réservations de la Sépaq en cours d'année. D'abord, le Service des ventes et réservations a été ouvert 7 jours sur 7 et le nombre d'agents de vente augmenté. C'est plus de 241 000 appels qui ont été répondus au cours de l'année. De plus, le nombre de produits offerts sur le site Internet transactionnel de la Société a sensiblement progressé. C'est plus de 6 000 emplacements de camping et 225 chalets qui étaient disponibles sur le site transactionnel. À l'été 2003, le nombre d'emplacements de camping augmentera à 7 000 alors que les travaux pour ajouter d'autres produits sur le site Internet se poursuivront. Des modifications ont été apportées aux règles de réservation des campings dans les parcs nationaux. Ils peuvent maintenant être réservés quatre mois à l'avance. Cette décision avait pour but d'éviter les engorgements téléphoniques que provoquait l'ancien système. Rappelons à ce sujet que seulement pour le parc national du Mont-Orford, 42 583 tentatives d'appels ont été constatées le 22 avril 2002. Avec le nouveau mode de réservation, aucun engorgement n'a été remarqué à la grande satisfaction de la clientèle.



Par ailleurs, la population peut s'inscrire par Internet aux quatre grands tirages au sort administrés par la Sépaq pour la réservation de forfaits de chasse et de pêche. En 2002, 42 774 inscriptions par Internet ont eu lieu, une augmentation de 40 % comparativement à l'année précédente. Enfin, la Société a poursuivi au cours de l'année son implantation aux centres Infotouriste de Québec et de Montréal.

Pour 2003-2004, la Société prévoit, en collaboration avec Tourisme Québec, accentuer la promotion du réseau Parcs Québec sur le marché nord-américain étant donné le fort potentiel de développement de ce marché. En effet, suite à une étude réalisée auprès de la clientèle américaine ayant séjourné dans un parc national du Québec au cours de l'été 2002, environ 70 % des personnes interrogées ont affirmé que la perspective de visiter un parc national avait influencé leur décision de choisir le Québec comme destination pour les vacances de l'été 2002. Parmi les personnes sondées, 87 % étaient satisfaites de leur séjour dans un parc national du réseau Parcs Québec. Enfin, pour environ 96 % des visiteurs américains, la qualité des parcs nationaux du Québec est équivalente ou supérieure à celle d'autres réseaux comparables tels que Parcs Canada ou le National Park Service aux États-Unis.

RESSOURCES HUMAINES

La Société a conclu au cours de l'année des conventions collectives avec le syndicat représentant ses employés pour les unités de négociation « auberge Port-Menier » à l'île d'Anticosti, « Manoir Montmorency » et « réserves fauniques Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi ». Une entente de principe est également intervenue relativement au renouvellement de la convention collective de l'unité « siège social, centres touristiques, campings et Auberge Fort-Prével ».

La Société a reçu, au cours de l'année financière 2002-2003, un peu plus de 6600 demandes d'emploi. Elle a de plus procédé à 66 concours de recrutement public, par la voie des journaux, pour l'ensemble de ses établissements: il s'agissait d'emplois de direction, de personnel en situation de gestion, de personnel administratif, technique et de bureau. La très grande majorité de ces emplois a été créée en région.

Un nouveau processus d'évaluation du personnel a été mis en place, lequel privilégie la détermination d'attentes significatives pour chaque employé, quel que soit le niveau de son emploi à la Société. Cette approche a pour objectif de favoriser une plus grande imputabilité de chaque employé. Les gestionnaires ont été formés pour en assurer une application conforme et positive dans l'ensemble de l'organisation. La Société a également mis en place un service d'aide personnelle aux employés dont le rôle principal est d'agir à titre d'agent de référence auprès des ressources externes spécialisées.

Un guide de l'employé a été préparé pour l'ensemble du personnel, lequel est remis à l'occasion des journées d'accueil. Ce guide familiarise l'employé avec la Société, ses structures, son rôle et son fonctionnement. Il fournit, notamment, toutes sortes d'informations sur le réseau de la Société, certaines conditions de travail, fait état des politiques importantes, transmet les valeurs d'entreprise

qu'elle souhaite voir partager par l'ensemble du personnel. Le début de la saison d'exploitation 2003 a été souligné par un programme d'accueil et d'intégration du personnel, dont le thème principal était l'importance de la communication au travail. Les employés recevront au cours de la saison un guide aide-mémoire sur le processus des communications et sur les notions du service à la clientèle.

Dans une volonté de soutenir sa démarche d'amélioration continue du service à la clientèle, la Société a décidé de se doter de cahiers de normes de compétence en entretien ménager spécifiques aux secteurs hôteliers, chalets, campings, blocs sanitaires et aires publiques et d'élaborer pour la saison 2003 un programme de formation en entretien ménager adapté à la réalité de chaque secteur et qui intègre ces nouvelles normes de compétence dans l'ensemble du réseau. L'objectif de l'implantation de cahiers de normes de compétence vise essentiellement à améliorer l'efficacité et la qualité de l'entretien ménager dans l'ensemble du réseau.

De plus, à l'instar de la formation *Client Plus*, la Société a décidé de former au sein de son personnel un certain nombre d'employés qui agiront pour certains, comme formateur en entretien ménager et pour d'autres, comme moniteur

« coach » en entreprise dans leur établissement pour soutenir l'équipe d'entretien ménager et, au besoin, assurer l'entraînement à la tâche des nouveaux employés. Toujours en service à la clientèle, le personnel du Service des ventes et réservations et les responsables du service à la clientèle dans les parcs ont bénéficié d'une formation sur le processus de vente et le service à la clientèle. Un programme de formation portant sur le processus d'évaluation du rendement a été dispensé au personnel cadre et au personnel en situation de gestion pour assurer l'implantation du nouveau formulaire d'évaluation du rendement du personnel syndiqué.



Photo : Steve Deschênes — Sépaq

Station écotouristique Duchesnay

Au chapitre des relations du travail, la Société met l'accent sur l'importance des comités de relations du travail et des comités de santé et sécurité au travail comme moyens pour maximiser l'implication du personnel dans la gestion et le développement de leur établissement. Ces comités sont considérés comme des tribunes de premier choix pour discuter et échanger avec la direction de l'établissement.

Le maintien des relations de travail harmonieuses et un bon climat de travail constituent une priorité à la Société. Pour soutenir cette approche, la Société s'est associée au syndicat dans la mise en œuvre de comités conjoints élargis, dont l'objectif vise à résoudre sans délai les différents problèmes que peuvent rencontrer la direction et les employés dans leur établissement. L'approche d'amélioration continue au travail permet d'obtenir des résultats concrets et mesurables.



Revue ●●● financière

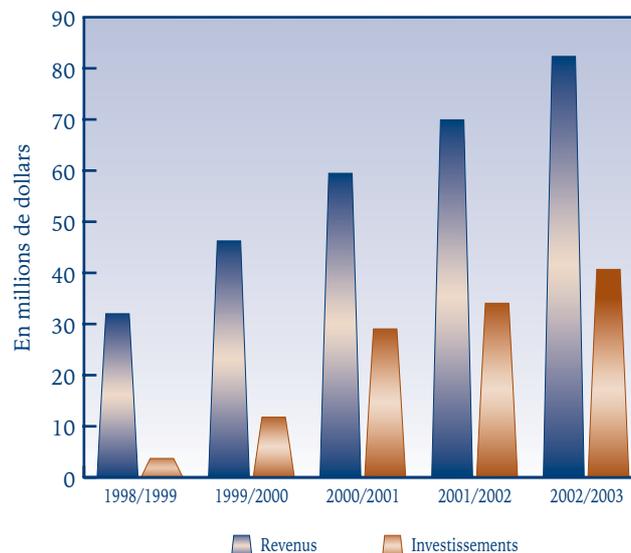
L'exercice financier 2002-2003 a été marqué par une croissance importante des revenus. En effet, ceux-ci ont augmenté de 18 %, passant de 69 949 000 \$ à 82 337 000 \$.

Cette croissance du chiffre d'affaires s'ajoute à celle connue l'an dernier de 18 % également. D'ailleurs, depuis les huit dernières années, c'est par cinq qu'a été multiplié le volume d'affaires de la Société.

Les revenus ont augmenté dans l'ensemble des secteurs. Les efforts de ventes et de marketing, dont les investissements ont progressé de 31 %, ont porté fruits. Par exemple, la campagne télévisée dans le réseau Parcs Québec, le développement du site Internet, qui permet la réservation en ligne, ainsi que l'amélioration du service de la centrale téléphonique ont certainement contribué à l'augmentation de la fréquentation dans tous les établissements de la Société.

L'augmentation des revenus et des liquidités générées par l'exploitation a permis d'accroître les sommes dédiées à l'entretien et à la mise aux normes des actifs. Celles-ci ont augmenté de 37 %, passant de 12 329 000 \$ à 16 848 000 \$. Bien que plusieurs millions de dollars supplémentaires soient requis à ce chapitre, compte tenu de l'ampleur du parc immobilier et du sous-investissement qu'ont connu les établissements par le passé, l'accroissement des dépenses d'entretien année après année, comme prévu au plan d'affaires de la Société, permet déjà d'améliorer de façon importante la qualité des produits offerts aux différentes clientèles.

Évolution des revenus et des investissements



Ce réinvestissement dans l'entretien est non seulement rendu possible par l'augmentation des revenus mais également par les économies d'échelles attribuables à l'effet réseau des 46 établissements sous gestion. Par exemple, les frais généraux et administratifs n'ont augmenté que de 5 % en incluant l'inflation

malgré l'augmentation des revenus presque quatre fois supérieure à ce taux. Ces dépenses ne représentent d'ailleurs que 9 % du chiffre d'affaires comparativement à 10 % l'an dernier. Les économies d'échelle se font également sentir au niveau des frais de vente et de marketing où des regroupements ont généré des rendements plus importants sur chaque dollar investi.

RÉSULTATS

L'accroissement des revenus de 18 % et des dépenses de 19 % incluant une augmentation de 37 % des sommes dédiées à l'entretien et à la mise aux normes a permis de dégager un résultat d'exploitation de 1 224 000 \$ comparativement à 2 511 000 \$ en 2001-2002. Le résultat net est de 2 204 000 \$ par rapport à 3 710 000 \$ l'an dernier.

FLUX DE TRÉSorerIE

Les activités d'exploitation ont généré des liquidités de 9 096 000 \$ par rapport à 2 736 000 \$ en 2001-2002. Cet accroissement est principalement dû aux variations des postes des fonds de roulement hors liquidités. À cet égard, mentionnons qu'à la demande de ses clients, la Société a devancé la période de prise de réservation pour son réseau de camping dans les parcs. Cette opération a été très appréciée de la clientèle puisqu'elle a permis d'éliminer les engorgements téléphoniques à la centrale de réservations. On se rappellera que durant les périodes de pointe, on atteignait des sommets dépassant les 150 000 tentatives d'appels en une seule journée.

Au niveau des investissements, la Société a réalisé des immobilisations de 40 740 000 \$ comparativement à 34 084 000 \$ en 2001-2002. Ces immobilisations sont réparties en plus de 400 projets dans l'ensemble des régions du Québec. Malgré ce degré additionnel de complexité, la Société a mis en œuvre une série de mesures pour s'assurer du respect des budgets et des échéanciers. Par exemple, le conseil d'administration a formé deux comités dont le mandat est de suivre rigoureusement le budget et les échéanciers des projets d'immobilisations.

BILAN

Compte tenu des investissements importants au cours des dernières années, l'actif total atteint maintenant 171 822 000 \$, ce qui représente une progression de 34 % par rapport au 31 mars 2002 où l'actif totalisait 128 419 000 \$. Cette situation illustre sous un angle différent l'importante croissance qu'a connue la Société.

D'autre part, l'avoir de l'actionnaire a progressé de 78 % passant de 22 762 000 \$ au 31 mars 2002 à 40 466 000 \$ en 2003. Cette progression s'explique principalement par l'émission de 155 000 actions pour une considération de 15 500 000 \$ à laquelle s'ajoute le résultat net de 2 204 000 \$. L'émission de capital-actions a servi à financer en partie des projets qui démontrent une rentabilité financière intéressante pour l'actionnaire.



PERSPECTIVE

Au cours de l'année 2003-2004, la Société prévoit maintenir une croissance raisonnable de ses revenus et un contrôle serré des dépenses.

Par ailleurs, la poursuite d'importants investissements permettra la réalisation de certains projets d'envergure. Ces projets ont tous une portée plus large que les investissements qu'ils occasionnent. En fait, ils visent davantage à créer, dans une région donnée, une masse critique en matière d'offre touristique pour permettre l'essor d'une multitude d'entreprises liées à cette industrie. Les quelques 250 contrats et ententes de toutes sortes que la Société a conclus avec plusieurs entreprises et organismes démontrent à quel point la Société compte, à travers son mandat de développer et de mettre en valeur les équipements touristiques publics du Québec, favoriser l'entrepreneuriat partout sur le territoire québécois. Cette tendance semble se confirmer puisque lors d'une enquête réalisée auprès de la clientèle américaine au cours de l'été 2002, 65 % des répondants ont affirmé que le parc national à l'intérieur duquel ils ont séjourné constituait d'abord et avant tout un attrait touristique majeur de la région qu'ils visitaient.



Photo: Jean-Pierre Huard — Sépaq

Station écotouristique Duchesnay

Rapport

••• de la direction

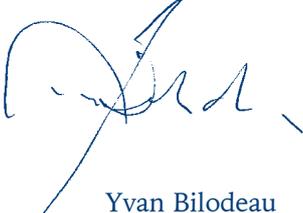
Les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation incluant les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du présent rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée d'un système comptable et d'un système de contrôles internes, conçus tous deux en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Sépaq reconnaît par ailleurs qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

La firme de vérification externe Mallette, société en nom collectif, comptables agréés, a procédé à la vérification des états financiers de la Sépaq, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport de vérification expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Yvan Bilodeau
Président-directeur général



Réal Couture, c.a.
Directeur administration et finances



Rapport

●●● des vérificateurs

Nous avons vérifié le bilan de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mars 2003 et l'état des résultats, du déficit accumulé et des flux de trésorerie de

l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Mallette

Mallette
Société en nom collectif
Comptables agréés

Québec, le 6 mai 2003

Résultats



Exercices terminés les 31 mars (En milliers de dollars)	2003	2002
REVENUS		
Pêche et villégiature	24 273 \$	21 105 \$
Chasse	14 815	13 307
Restauration, boutiques et dépanneurs	10 416	8 563
Autres activités de plein air	10 765	9 917
Concessions et divers	2 961	2 432
Honoraires de gestion (note 3)	19 107	14 625
	82 337	69 949
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	42 193	36 106
Entretien	16 848	12 329
Frais généraux et administratifs	7 480	7 096
Produits de revente	8 454	7 570
Frais de vente et marketing	4 506	3 448
	79 481	66 549
RÉSULTATS D'EXPLOITATION AVANT AMORTISSEMENT ET SUBVENTIONS	2 856	3 400
Amortissement	(3 698)	(2 303)
Subventions (note 3)	2 066	1 414
RÉSULTATS D'EXPLOITATION	1 224	2 511
FRAIS FINANCIERS (note 4)	(355)	(187)
AUTRES ÉLÉMENTS (note 5)	240	345
RÉSULTATS DES ACTIVITÉS MAINTENUES	1 109	2 669
Activités abandonnées (note 6)	1 095	1 041
RÉSULTATS NETS	2 204 \$	3 710 \$



Déficit

●●● accumulé

Exercices terminés les 31 mars (En milliers de dollars)	2003	2002
Solde au début	(33 325)\$	(37 035)\$
Résultats nets	2 204	3 710
Solde à la fin	(31 121)\$	(33 325)\$

Flux

●●● de trésorerie

Exercices terminés les 31 mars (En milliers de dollars)	2003	2002
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultats des activités maintenues	1 109 \$	2 669 \$
Amortissement	3 698	2 303
Autres éléments (note 5)	(240)	(345)
Variation des postes à court terme	4 529	(1 891)
	9 096	2 736
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(40 740)	(34 084)
Produits de cessions d'actifs	564	440
Avance à la société affiliée	48	(6)
	(40 128)	(33 650)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions aux immobilisations encaissées	5 833	16 759
Emprunt	5 800	15 000
Remboursement de la dette à long terme	(400)	(3 400)
Variation de l'emprunt bancaire	(1 164)	(957)
Émission de capital-actions	15 500	1 000
	25 569	28 402
ACTIVITÉS ABANDONNÉES	(31)	(71)
VARIATION DE L'ENCAISSE	(5 494)	(2 583)
ENCAISSE AU DÉBUT	5 494	8 077
ENCAISSE À LA FIN	- \$	5 494 \$



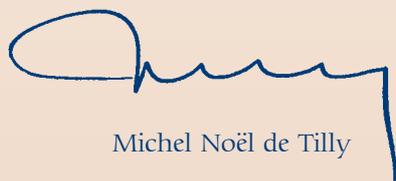
Bilans

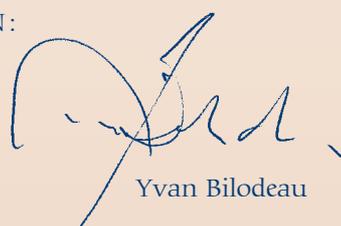
●●● aux 31 mars

(En milliers de dollars)	2003	2002
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	- \$	5 494 \$
Débiteurs	3 257	1 776
Subventions à recevoir	3 392	2 521
Frais reportés au prochain exercice	3 917	3 661
	10 566	13 442
SUBVENTIONS À RECEVOIR	11 660	-
PARTICIPATION ET AVANCE DANS LA SOCIÉTÉ AFFILIÉE	790	811
IMMOBILISATIONS (note 7)	135 261	100 862
ACTIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS ABANDONNÉES (note 6)	13 545	13 304
	171 822 \$	128 419 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunt bancaire (note 8)	879 \$	2 043 \$
Créditeurs	19 418	15 159
Dépôts de clients	8 137	5 366
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	400	400
	28 834	22 968
DETTE À LONG TERME (note 9)	22 200	16 800
SUBVENTIONS REPORTÉES	79 557	65 019
PASSIF RELATIF AUX ACTIVITÉS ABANDONNÉES (note 6)	765	870
	131 356	105 657
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 10)	71 587	56 087
DÉFICIT ACCUMULÉ	(31 121)	(33 325)
	40 466	22 762
	171 822 \$	128 419 \$

ENGAGEMENTS (note 11)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :


Michel Noël de Tilly


Yvan Bilodeau

La Société
des établissements
de plein air
du Québec

Notes complémentaires

••• aux 31 mars (2003-2002)

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJET

La Société a été créée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., chapitre S-13.01), sanctionnée le 21 décembre 1984. Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

b) Participation dans la société affiliée

La Société comptabilise sa participation dans la société affiliée à la valeur de consolidation.

c) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Bâtiments et infrastructures	4 %
Téléphérique	5 %
Matériel roulant, mobilier, équipements, améliorations locatives	14 % et 20 %

Les territoires à vocation récréative ou touristique sont présentés au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

d) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

e) Impôts sur le revenu

De par sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées au ministre des Finances du Québec; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.



f) Régimes de retraite

Les employés de la Société sont couverts par les régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics québécois. La contribution de la Société à ces régimes de retraite au montant de 1 090 965 \$ (2002 – 846 845 \$) a été établie par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec et couvre le coût des services courants.

3 - HONORAIRES DE GESTION ET SUBVENTIONS

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion proviennent du gouvernement du Québec et sont versés par la Société de la faune et des parcs du Québec pour assumer les dépenses liées à la conservation, à l'éducation et à l'entretien du réseau des parcs.

Subventions

(En milliers de dollars)

	2003	2002
Subventions inscrites à l'état des résultats		
Fonds Jeunesse Québec	912 \$	839 \$
Gouvernement du Québec		
Ministère des Ressources naturelles	575 \$	575 \$
Société de la faune et des parcs du Québec – Projet de mise en valeur des Chic-Chocs	262 \$	-
Société de la faune et des parcs du Québec – Subventions pour travaux majeurs	317 \$	-
	2 066 \$	1 414 \$
Subventions aux immobilisations	18 462 \$	18 867 \$

4 - FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers de 355 000 \$ (2002, 187 000 \$) comprennent des intérêts sur la dette à long terme de 352 000 \$ (2002, 3 000 \$) et des intérêts sur l'emprunt bancaire de 3 000 \$ (2002, 184 000 \$).

5 – AUTRES ÉLÉMENTS

(En milliers de dollars)	2003	2002
Gain sur disposition d'actifs	522 \$	323 \$
Quote-part dans les résultats de la société affiliée	27	22
Provision pour réduction de valeur d'un territoire à vocation récréative ou touristique	(309)	-
	240 \$	345 \$

6 – ACTIVITÉS ABANDONNÉES

À la suite de la vente du Parc du Mont-Sainte-Anne, la Société a inscrit, dans les états financiers de l'exercice terminé le 31 mai 1994, une perte pour pourvoir aux frais de la transaction et à la perte sur la cession d'actifs et pour tenir compte de la période d'encaissement des montants à recevoir qui pourrait s'échelonner jusqu'en 2029.

Les actifs relatifs aux activités abandonnées sont constitués des montants à recevoir découlant de la transaction et les passifs comprennent des créiteurs et frais courus.

La rubrique « Activités abandonnées » à l'état des résultats représente le virement de l'escompte d'actualisation.

7 – IMMOBILISATIONS

(En milliers de dollars)	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	4 176 \$	-\$	4 176 \$	4 124 \$
Bâtiments et infrastructures	144 288	21 882	122 406	89 123
Téléphérique	1 133	529	604	693
Matériel roulant	4 919	2 973	1 946	1 466
Mobilier, équipements, améliorations locatives	15 838	9 996	5 842	4 874
Territoires à vocation récréative ou touristique	287	-	287	582
	170 641 \$	35 380 \$	135 261 \$	100 862 \$



8 – EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire d'un montant total autorisé de 5 000 000 \$, portant intérêt au taux de 4,75 %, est renouvelable en février 2005.

9 - DETTE À LONG TERME

(En milliers de dollars)

	2003	2002
Emprunts à long terme d'un montant autorisé de 66 000 000 \$ remboursables selon un amortissement maximal de 17 ans sur le capital original, plus les intérêts aux taux variant de 3,17 % à 3,20 %, renouvelables en avril 2003, échéant en 2019	20 800 \$	15 000 \$
Emprunt au gouvernement fédéral dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique, ne portant pas intérêt, remboursable en versements semestriels au montant de 200 000 \$, échéant en 2008	1 800	2 200
	22 600	17 200
Moins portion échéant au cours du prochain exercice	400	400
	22 200 \$	16 800 \$

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

(En milliers de dollars)

2004	-	400 \$
2005	-	400 \$
2006	-	400 \$
2007	-	400 \$
2008	-	200 \$

10 - CAPITAL-ACTIONS

(En milliers de dollars)

	2003	2002
Autorisé :		
D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 100 \$		
Émis :		
268 617 actions en paiement de transferts d'actifs	26 862 \$	26 862 \$
447 250 actions (2002, 292 250 actions) payées comptant	44 725 \$	29 225 \$
	71 587 \$	56 087 \$

Au cours de l'exercice, la Société a émis 155 000 actions (2002, 10 000 actions) pour une considération au comptant de 15 500 000 \$ (2002, 1 000 000 \$).

11 - ENGAGEMENTS

La Société est liée par des engagements dont le solde est de 6 417 288 \$, exclusion faite des clauses escalatoires sur les baux. Les paiements minimaux exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars)

2004	-	2 103 \$
2005	-	1 218 \$
2006	-	672 \$
2007	-	485 \$
2008	-	443 \$

De plus, au 31 mars 2003, la Société s'était engagée à effectuer des dépenses en immobilisations au cours du prochain exercice pour un montant de 10 217 000 \$.



12- INSTRUMENTS FINANCIERS

En raison de leur échéance très rapprochée ou à court terme, la valeur comptable des débiteurs, des frais reportés, des créditeurs, des dépôts clients et des emprunts bancaires indiqués au bilan se rapproche de leur juste valeur.

La valeur comptable des subventions à recevoir se rapproche de leur juste valeur.

La valeur de la dette à long terme, y compris celle relative aux activités abandonnées, correspond à leur juste valeur compte tenu que les taux d'intérêts fluctuent selon les taux du marché. La valeur comptable des actifs relatifs aux activités abandonnées ainsi que les créditeurs et frais courus afférents sont jugés comparables à leur juste valeur.

13- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2002 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2003.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

CHAPITRE I OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent code s'applique aux membres du conseil d'administration de la Société.

CHAPITRE II PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

2. Les administrateurs sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat à la réalisation de la mission de la Société et à la bonne administration de ses biens.

Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3. L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, édicté par le décret numéro 824-98 du 17 juin 1998, et le présent code.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

5. L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
6. L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.
7. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit dénoncer par écrit au secrétaire de la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

On entend par situation de conflit d'intérêts, toute situation où un administrateur a un intérêt personnel suffisant pour que celui-ci l'emporte, ou risque de l'emporter, sur l'intérêt de la Société. L'intérêt peut être pécuniaire ou moral. Il n'est pas nécessaire que l'administrateur ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la Société. Le risque que cela se produise est suffisant.

Ces dispositions s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur.

L'administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question liée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question.

Toute dénonciation ou déclaration faite en vertu du présent article est traitée de façon confidentielle.

8. L'administrateur ne peut, sous peine de déchéance de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

9. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

10. L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

11. Le président-directeur général doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si le gouvernement le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

12. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à la Société.

13. L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

14. L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

15. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société.

16. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre

opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs visés au deuxième alinéa ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à cet alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

17. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

CHAPITRE III ACTIVITÉS POLITIQUES

18. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique électorale doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

19. Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique électorale doit se démettre de ses fonctions.

20. Le président-directeur général qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique électorale dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

Le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique électorale dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

21. Le président-directeur général qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 20 a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30^e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30^e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.

22. Le président-directeur général dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur.

CHAPITRE IV RÉMUNÉRATION

23. Le président-directeur général n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération fixée par le gouvernement. Les autres administrateurs ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que pourrait déterminer le gouvernement. Cependant, ils ont droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

24. L'administrateur révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.



25. L'administrateur qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

26. Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

27. Le président-directeur général qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

28. L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur n'est pas visé par les articles 25 à 27.

29. Pour l'application des articles 25 à 27, «secteur public» s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe du décret numéro 824-98 du 17 juin 1998 concernant le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 25 et 26 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

CHAPITRE V PROCESSUS DISCIPLINAIRE

30. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration ou le président-directeur général qui est en cause.

Le président du conseil d'administration est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre administrateur.

31. L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération le cas échéant, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

32. L'autorité compétente fait part à l'administrateur des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

33. Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi ou au présent code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 30, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur pour une période d'au plus 30 jours.

34. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension, sans rémunération le cas échéant, d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

35. Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

36. Le présent code entrera en vigueur le 16 novembre 1999.

Rappel Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q. c. S-13.01)

12. Un membre du conseil d'administration, autre que le président de la Société, qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Société, doit, sous peine de déchéance de sa charge, le révéler par écrit au président de la Société et s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'entreprise dans laquelle il a un intérêt.

Le président et les employés de la Société ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit leur intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si cet intérêt leur échoit par succession ou par donation pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

CODE CIVIL DU QUÉBEC

Art. 321. L'administrateur est considéré comme mandataire de la personne morale. Il doit, dans l'exercice de ses fonctions, respecter les obligations que la loi, l'acte constitutif et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.

Art. 322. L'administrateur doit agir avec prudence et diligence.

Il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la personne morale.

Art. 323. L'administrateur ne peut confondre les biens de la personne morale avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la personne morale ou l'information qu'il obtient en raison de ses fonctions, à moins qu'il ne soit autorisé à le faire par les membres de la personne morale.

Art. 324. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses obligations d'administrateur.

Il doit dénoncer à la personne morale tout intérêt qu'il a dans une entreprise ou une association susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre elle, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cette dénonciation d'intérêt est consignée au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu.

Art. 325. Tout administrateur peut, même dans l'exercice de ses fonctions, acquérir, directement ou indirectement, des droits dans les biens qu'il administre ou contracter avec la personne morale.

Il doit signaler aussitôt le fait à la personne morale, en indiquant la nature et la valeur des droits qu'il acquiert, et demander que le fait soit consigné au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou à ce qui en tient lieu. Il doit, sauf nécessité, s'abstenir de délibérer et de voter sur la question. La présente règle ne s'applique pas, toutefois aux questions qui concernent la rémunération de l'administrateur ou ses conditions de travail.

Art. 326. Lorsque l'administrateur de la personne morale omet de dénoncer correctement et sans délai une acquisition ou un contrat, le tribunal, à la demande de la personne morale ou d'un membre, peut, entre autres mesures, annuler l'acte ou ordonner à l'administrateur de rendre compte et de remettre à la personne morale le profit réalisé ou l'avantage reçu.

L'action doit être intentée dans l'année qui suit la connaissance de l'acquisition ou du contrat.

TRAITEMENT DU PERSONNEL DE DIRECTION

Conformément à l'article 37 de la Loi sur l'administration publique et par la décision du Conseil du trésor C.T. 196765, la Sépaq rend public le traitement de son personnel de direction constituant le premier niveau suivant celui des administrateurs nommées par le gouvernement :

Classe 1 Vice-président exploitation Parcs Québec
Vice-président exploitation secteurs
faunique et touristique
94 437 \$ - 122 701 \$

Coordonnées

des établissements de la Sépaq

SECTEUR FAUNIQUE

Réserve faunique Ashuapmushuan

Directeur : M. Guy Parent
Km 33, route 167, case postale 40
La Doré (Québec) G8J 1Y4
Téléphone : (418) 256-3806
Télécopieur : (418) 256-3808
Courriel : ashuapmushuan@sepaq.com

Réserves fauniques Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi

Directeur : M. Robert Proulx
264, route 167, case postale 38
Chibougamau (Québec) G8P 2K5
Téléphone : (418) 748-7748
Télécopieur : (418) 748-7749
Courriel : assinica@sepaq.com

Réserve faunique des Chic-Chocs

Directeur : M. Bermans Drouin
116, Prudent-Cloutier, case postale 102
Mont-Saint-Pierre (Québec) G0E 1V0
Téléphone : (418) 797-5214
Télécopieur : (418) 797-5216
Courriel : chicchocs@sepaq.com

Réserve faunique des Laurentides

Directeur : M. Sylvain Boucher
700, boul. Lebourgneuf, bureau 11
Québec (Québec) G2J 1E2
Téléphone : (418) 528-6868
Télécopieur : (418) 528-8833
Courriel : laurentides@sepaq.com

Réserve faunique La Vérendrye, secteur Abitibi-Témiscamingue

Directeur : M. Serge Martel
40, Place Hammond, case postale 1330, bur. 102
Val-d'Or (Québec) J9P 4P8
Téléphone : (819) 736-7431
Télécopieur : (819) 736-2106
Courriel : laverendryeabitibi@sepaq.com

Réserve faunique La Vérendrye, secteur Outaouais

Directeur : M. Norbert Potvin
Route rurale n° 1
Montcerf (Québec) J0W 1N0
Téléphone : (819) 438-2017
Télécopieur : (819) 438-2432
Courriel : laverendryeoutaouais@sepaq.com

Réserve faunique Mastigouche

Directeur : M. Marc Juneau
830, des Pins Rouges
Saint-Alexis-des-Monts (Québec) J0K 1V0
Téléphone : (819) 265-2098
Télécopieur : (819) 265-3415
Courriel : mastigouche@sepaq.com

Réserves fauniques de Matane et de Dunière

Directeur : M. Mario Morais
257, rue Saint-Jérôme
Matane (Québec) G4W 3A7
Téléphone : (418) 562-3700
Télécopieur : (418) 562-4832
Courriel : matane@sepaq.com

Réserve faunique de Papineau-Labelle

Directeur : M. Claude Beaupré
443, route 309, case postale 100
Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0
Téléphone : (819) 454-2011
Télécopieur : (819) 454-2353
Courriel : papineau@sepaq.com

Réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles

Directeur : M. Jean Bourque
24, boul. des Îles, bur. 109
Port-Cartier (Québec) G5B 2M9
Téléphone : (418) 766-2524
Télécopieur : (418) 766-2921
Courriel : portcartier@sepaq.com

Réserve faunique de Port-Daniel

Directrice : M^{me} Thérèse Horth
8, route 132, case postale 38
Port-Daniel (Québec) G0C 2N0
Téléphone : (418) 396-2232
Télécopieur : (418) 396-3325
Courriel : portdaniel@sepaq.com

Réserve faunique de Portneuf

Directeur : M. Michel Coulombe
229, rue du Lac Vert, Case postale 10
Rivière-à-Pierre (Québec) G0A 3A0
Téléphone : (418) 323-2021
Télécopieur : (418) 323-2159
Courriel : portneuf@sepaq.com

Réserve faunique de Rimouski

Directeur : M. André Doyer
112, route de la réserve Rimouski
Saint-Narcisse (Québec) G0K 1S0
Téléphone : (418) 735-2226
Télécopieur : (418) 735-2250
Courriel : rimouski@sepaq.com

Réserve faunique Rouge-Matawin

Directeur : M. Pierre Bédard
2951, route 125 Nord, case postale 1060
Saint-Donat (Québec) J0T 2C0
Téléphone : (819) 424-3026
Télécopieur : (819) 424-3594
Courriel : rougematawin@sepaq.com

Réserve faunique du Saint-Maurice

Directeur : M. Charles Côté
3773, route 155
Matawin (Québec) G0X 2C0
Téléphone : (819) 646-5680
Télécopieur : (819) 646-5693
Courriel : stmaurice@sepaq.com



SECTEUR FAUNIQUE (SUITE)

Sépaq Anticosti

Directeur : M. Michel Fournier
801, chemin Saint-Louis, bur. 125
Québec (Québec) G1S 1C1
Téléphone : (418) 686-6313
(Région d'Anticosti) (418) 535-0231
Télécopieur (418) 682-9944
Courriel : anticosti@sepaq.com

SECTEUR TOURISTIQUE

Auberge Fort-Prével

Directeur : M. Jimmy Gagné
2053, boul. Douglas, case postale 58
Saint-Georges-de-Malbaie (Québec) G0C 2X0
Téléphone : (418) 368-2281
Télécopieur : (418) 368-1364
Courriel : fortprevel@sepaq.com

Camping de la Baie-de-Percé

Directrice : M^{me} Murielle Lecours
180, Route 132, case postale 86
Percé (Québec) G0C 2L0
Téléphone : (418) 782-2846
Télécopieur : (418) 782-5102
Courriel : perce@sepaq.com

Camping des Voltigeurs

Directrice : M^{me} Chantal Paré
575, rue Montplaisir
Saint-Charles-de-Drummond (Québec) J2B 7T5
Téléphone (819) 477-1360
Télécopieur (819) 477-6936
Courriel : voltigeurs@sepaq.com

Centre touristique du Lac-Kénogami

Directeur : M. Gilles Tremblay
9000, route de Kénogami, case postale 15
Lac-Kénogami (Québec) G7X 0H9
Téléphone : (418) 344-1142
Télécopieur : (418) 344-1156
Courriel : kenogami@sepaq.com

Centre touristique du Lac-Simon

Directeur : M. Maurice Riopel
1216, rue Principale, case postale 61
Duhamel (Québec) J0V 1G0
Téléphone : (819) 428-5015
Télécopieur : (819) 428-3512
Courriel : lacsimon@sepaq.com

Parc de la Chute-Montmorency

Directeur : M. Jean Laurin
2490, avenue Royale
Beauport (Québec) G1C 1S1
Téléphone : (418) 663-3330
Télécopieur : (418) 663-1666
Courriel : montmorency@sepaq.com

Société affiliée

Sépaq-Val-Jalbert, s.e.n.c.

Directeur : M. André Turgeon
95, rue Saint-Georges
Chambord (Québec) G0W 1G0
Téléphone : (418) 275-3132
Télécopieur : (418) 275-5875
Courriel : valjalbert@sepaq.com

Station écotouristique Duchesnay

Directeur : M. André Roy
143, route Duchesnay
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
(Québec) G0A 3M0
Téléphone : (418) 875-2122
Télécopieur : (418) 875-2868
Courriel : duchesnay@sepaq.com

SECTEUR DES PARCS

Parc national d'Aigubelle

Directrice : M^{me} France Simard
1702, rang Hudon
Mont-Brun (Québec) J0Z 2Y0
Téléphone : (819) 637-7322
Télécopieur : (819) 637-7106
Courriel : parc.aigubelle@sepaq.com

Parc national d'Anticosti

Directeur : M. Michel Fournier
Case postale 179
Port-Menier
Anticosti (Québec) G0G 2Y0
Téléphone : (418) 535-0231
Télécopieur : (418) 535-0289
Courriel : parc.anticosti@sepaq.com

Parc national du Bic

Directeur : M. Herven Holmes
3382, route 132 Ouest, case postale 2066
Le Bic (Québec) G0L 1B0
Téléphone : (418) 736-5035
Télécopieur : (418) 736-5039
Courriel : parc.bic@sepaq.com

Parc national de Frontenac

Directeur : M. Dave Boulet
599, chemin des Roy
Lambton (Québec) G0M 1H0
Téléphone : (418) 486-2300
Télécopieur : (418) 486-2226
Courriel : parc.frontenac@sepaq.com

Parc national de la Gaspésie

Directeur : M. François Boulanger
900, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E3
Téléphone : (418) 763-3181
Télécopieur : (418) 763-5435
Courriel : parc.gaspesie@sepaq.com

Gîte du Mont-Albert

Responsable des opérations : M. David Dubreuil
2001, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4
Téléphone : (418) 763-2288
Télécopieur : (418) 763-7803
Courriel : montalbert@sepaq.com

Parc national des Grands-Jardins

Directeur : M. Marc Deschamps
4, rue Maisonneuve
Clermont (Québec) G4A 1L1
Téléphone : (418) 439-1227
Télécopieur : (418) 439-1228
Courriel : parc.grands-jardins@sepaq.com

SECTEUR DES PARCS (SUITE)

Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie

Directeur : M. Marc Deschamps
4, rue Maisonneuve
Clermont (Québec) G4A 1L1
Téléphone : (418) 439-1227
Télécopieur : (418) 439-1228
Courriel : parc.hautes-gorges@sepaq.com

Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé

Directeur : M. Rémi Plourde
4, rue du Quai, case postale 310
Percé (Québec) G0C 2L0
Téléphone : (418) 782-2240
Télécopieur : (418) 782-2241
Courriel : parc.bonaventure@sepaq.com

Parc national des Îles-de-Boucherville

Directeur : M. Serge Perreault
55, île Sainte-Marguerite, case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6
Téléphone : (450) 928-5089
Télécopieur : (450) 670-2747
Courriel : parc.boucherville@sepaq.com

Parc national de la Jacques-Cartier

Directrice : M^{me} Nancy Bolduc
700, boul. Lebourgneuf, bureau 12
Québec (Québec) G2J 1E2
Téléphone : (418) 528-8787
Télécopieur : (418) 528-8781
Courriel : parc.jacques-cartier@sepaq.com

Parc national de Miguasha

Directeur : M. Marius Arsenault
270, Miguasha Ouest, case postale 183
Nouvelle (Québec) G0C 2E0
Téléphone : (418) 794-2475
Télécopieur : (418) 794-2033
Courriel : parc.miguasha@sepaq.com

Parc national du Mont-Mégantic

Directeur : M. Pierre Goulet
189, route du Parc
Notre-Dame-des-Bois (Québec) JOB 2E0
Téléphone : (819) 888-2941
Télécopieur : (819) 888-2943
Courriel : parc.mont-megantic@sepaq.com

Parc national du Mont-Orford

Directeur : M. Pierre Dépelteau
3321, chemin du Parc
Canton d'Orford (Québec) J1X 7A2
Téléphone : (819) 843-4545
Télécopieur : (819) 868-1259
Courriel : parc.mont-orford@sepaq.com

Parc national du Mont-Saint-Bruno

Directeur : M. Serge Perreault
55, île Sainte-Marguerite, case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6
Téléphone : (450) 653-7544
Télécopieur : (450) 653-0509
Courriel : parc.st-bruno@sepaq.com

Parc national du Mont-Tremblant

Directeur : M. Martin Soucy
Chemin Lac-Supérieur
Lac-Supérieur (Québec) J0T 1P0
Téléphone : (819) 688-2336
Télécopieur : (819) 688-6369
Courriel : parc.mont-tremblant@sepaq.com

Parc national des Monts-Valin

Directeur : M. Gilles Tremblay
360, rang Saint-Louis
Saint-Fulgence (Québec) G0V 1S0
Téléphone : (418) 674-1200
Télécopieur : (418) 674-1246
Courriel : parc.monts-valin@sepaq.com

Parc national d'Oka

Directeur : M. Richard Rozon
2020, chemin Oka, case postale 447
Oka (Québec) J0N 1E0
Téléphone : (450) 479-1338
Télécopieur : (450) 479-6250
Courriel : parc.oka@sepaq.com

Parc national de Plaisance

Directeur : M. Jean-Luc Lussier
2432, chemin de la Petite Presqu'île, case postale 40
Plaisance (Québec) J0V 1S0
Téléphone : (819) 427-5350
Télécopieur : (819) 427-5905
Courriel : parc.plaisance@sepaq.com

Parc national de la Pointe-Taillon

Directeur : M. Gilles Tremblay
825, rang 3 Ouest
Saint-Henri-de-Taillon (Québec) G0W 2X0
Téléphone : (418) 347-5371
Télécopieur : (418) 347-2134
Courriel : parc.pointe-taillon@sepaq.com

Parc national du Saguenay

Directeur : M. Luc Bouchard
91, Notre-Dame
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0
Téléphone : (418) 272-1509
Télécopieur : (418) 272-1516
Courriel : parc.saguenay@sepaq.com

Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

Directeur : M. Luc Bouchard
91, Notre-Dame
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0
Téléphone : (418) 272-1509
Télécopieur : (418) 272-1516
Courriel : parc.saguenay@sepaq.com

Parc national de la Yamaska

Directeur : M. Serge Perreault
55, île Sainte-Marguerite, case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6
Téléphone : (450) 776-7182
Télécopieur : (450) 776-7266
Courriel : parc.yamaska@sepaq.com



Siège social
Société des établissements
de plein air du Québec (Sépaq)

801, chemin Saint-Louis, bur. 180
Québec (Québec) G1S 1C1
Téléphone: (418) 686-4875
Télécopieur: (418) 686-6160

Service des ventes et réservations

Renseignements: 1 800 665-6527
(Région de Québec): (418) 890-6527
Télécopieur: (418) 528-6025
Site Internet: <http://www.sepaq.com>
Courriel: inforeservation@sepaq.com

Bureau des ventes de Montréal

Centre Infotouriste de Montréal
1001, rue du Square Dorchester
Montréal (Québec) H3B 4V4
Téléphone: (514) 873-9899
Télécopieur: (514) 873-9907

Bureau des ventes de Québec

Centre Infotouriste de Québec
12, rue Sainte-Anne
Québec (Québec) G1R 3X2
Téléphone: (418) 643-9432
Télécopieur: (418) 692-5703

1 800 665 - 6527
www.sepaq.com



Photo : Jean-Pierre Huard — Sépaq

Parc national de la Jacques-Cartier